



COMITE TECHNIQUE CENTRAL DES DDI DU 17 SEPTEMBRE 2014

Intervention de la CGT pour la mise en place rapide d'un dispositif hygiène sécurité conditions de travail dans les DDI

Le comité technique central des DDI intervient dans un contexte de plus en plus préoccupant.

Un contexte caractérisé par une crise, aux multiples dimensions, qui ne cesse de se généraliser et de s'amplifier.

Avec un chômage de masse qui prive des millions de personnes du droit à un travail, une insuffisance criante des salaires, des traitements, des retraites, des pensions, l'impossibilité pour un nombre de plus en plus conséquent de salariés, de privés d'emploi, de retraités, de satisfaire leurs besoins fondamentaux, les pouvoirs publics, toujours sous l'aiguillon des organisations patronales, organisent une véritable insécurité sociale destructrice du lien et de la cohésion sociale.

A l'évidence, les politiques gouvernementales et patronales à l'œuvre, loin de résoudre la crise, ne cessent de la nourrir.

L'accélération et l'accentuation des politiques d'austérité frappent toutes les dimensions de l'action publique : celles de l'Etat et de ses opérateurs, celles des collectivités territoriales, mais aussi celles de la Sécurité sociale et plus largement encore de la protection sociale.

La réforme territoriale de l'action publique initiée par les pouvoirs publics est constitutive d'une véritable machine de guerre contre les politiques publiques et les services publics territoriaux, ceux de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'UGFF-CGT a pris acte de l'inscription des enjeux posés par la réforme territoriale à l'ordre du jour du Comité Technique Central des DDI du 30 septembre prochain.

Toutefois, nous ne pouvons que constater et dénoncer l'absence de discussions en amont de décisions qui semblent d'ores et déjà prises à l'image des contenus des conseils des ministres des 2 juillet et 10 septembre derniers où, d'après les informations dont nous disposons, le Gouvernement confirme non seulement sa volonté d'organiser une purge budgétaire sans précédent mais aussi de procéder à toute une série d'abandons ou/ et de transferts de missions publiques, de réviser la charte de la déconcentration, de donner toujours plus de pouvoirs aux préfets de région dans la conduite des politiques publiques dans les territoires mais aussi s'agissant des modalités de gestion des personnels.

Dans le même temps, de lourdes attaques continuent à être portées contre les services publics, de proximité et de pleine compétence, implantés sur le territoire et ces derniers ne disposent plus des moyens nécessaires à l'exercice des missions qui leurs sont dévolues et à l'accueil des usagers.

C'est pourquoi, y compris en amont du Comité Technique Central des DDI du 30 septembre prochain, l'UGFF-CGT vous demande comment vous entendez associer les organisations syndicales à la réalisation d'un véritable bilan contradictoire sur la situation des services publics impactés par la réforme territoriale de l'Etat dans la sphère des DDI et, plus largement, comment le Gouvernement entend prendre en compte les propositions et les revendications que nous portons, y compris pour améliorer les conditions de vie au et hors du travail des personnels.

De ce point de vue, l'UGFF-CGT a pris acte des questions inscrites à l'ordre du jour de ce Comité Central des DDI et plus particulièrement les points relatifs à la « Qualité de Vie au Travail » et « aux situations signalées » dans les DDI.

Dans le prolongement de notre lettre ouverte en date du 31 mars 2014, l'UGFF-CGT tient à rappeler aujourd'hui quelques points clés de ses interventions au sujet des conditions de travail des personnels des DDI.

Tout d'abord, il nous paraît important d'insister auprès de vous sur l'évolution des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader dans les DDI au point de créer une véritable souffrance au travail des personnels.

Nous tenons aussi à vous rappeler les propositions et les objectifs poursuivis par l'UGFF-CGT :

- Disponibilité de notre organisation syndicale afin de conclure un accord majoritaire ayant pour objet de créer les conditions d'une amélioration significative des conditions de travail, dans toutes leurs dimensions, y compris mais pas seulement s'agissant des risques psychosociaux.

Comme vous le savez et il nous paraît important de le redire aujourd'hui, pour l'UGFF-CGT, il ne saurait y avoir de dissociation entre les décisions à prendre concernant les conditions de travail et

celles touchant à la réhabilitation et à l'amélioration des missions de service publics et de leurs conditions de mise en œuvre, aux moyens devant être dévolus, dont la question clé de l'emploi, mais aussi à la manière dont sont traités les personnels, en termes de rémunération, de reconnaissance des qualifications, des modalités de leur évaluation, de leurs droits et de leurs garanties collectives. La perte de sens du travail est un facteur important de développement des Risques psychosociaux.

- Pour améliorer les conditions de travail, l'UGFF-CGT vous avez proposé une méthode de travail consistant à 1) élaborer, de manière contradictoire, un état des lieux au sujet des conditions de travail des personnels 2) recourir à une ou plusieurs expertises « externes » 3) conclure un accord identifiant et définissant les contenus d'un plan d'action national qui ferait l'objet de déclinaisons concrètes dans les territoires.

L'examen des documents de travail appelle de l'UGFF-CGT plusieurs observations :

I : En lieu et place d'un protocole d'accord de méthode, vous proposez aux organisations syndicales l'examen d'un projet de « feuille de route sur les conditions de vie et de travail en directions départementales interministérielles ». Sans préjuger de notre appréciation des contenus des discussions du présent Comité Technique, nous souhaitons comprendre pourquoi vous avez décidé de formuler une telle proposition et vos intentions quant à la conclusion d'un ou de plusieurs accords.

II : Dans vos propositions, il n'est pas fait mention au recours à une ou plusieurs expertises « externes » financées par l'administration. L'UGFF-CGT réitère aujourd'hui sa demande de recours à des experts indépendants nous apportant leurs savoir-faire et leurs expériences au sujet des conditions de travail.

III : C'est un des points clés soulevés à plusieurs reprises par notre organisation syndicales, il y a besoin de faire beaucoup plus et mieux sur les modalités d'association et les pouvoirs d'intervention tant des organisations syndicales, au moyen notamment des CHSCT déconcentrés, que des agents dans l'élaboration du diagnostic, des préconisations et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action. L'UGFF-CGT souhaite aussi que le présent Comité Technique Central des DDI réaffirme les modalités du droit à la formation des représentantes et représentants syndicaux mandatés dans les CHSCT des DDI.

IV : Dès lors que les conditions de travail, y compris la prévention des risques psychosociaux, des personnels des DDI, relèvent d'une double responsabilité dans ses dimensions pécuniaires, juridiques et pénales, celle du Secrétariat Général du Gouvernement et celle des ministères concernés, il y a besoin de créer les conditions d'une articulation réelle et efficace, sans porter atteinte aux prérogatives et aux champs de

compétence des CHSCT ministériels, entre ces derniers et le Comité Technique Central des DDI.

Christophe GODARD, responsable pour la fonction publique CGT, au sens de ses trois versants, des questions relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail, aux conditions de travail, interviendra plus précisément lors de l'examen des textes proposés sur ces enjeux clés mais il nous semble important que vous puissiez nous éclairer sur vos intentions à l'ouverture de ce Comité Technique Central.

Nous terminerons notre intervention liminaire sur l'ordre du jour du présent Comité technique Central des DDI par quelques observations sur un des points inscrits à l'ordre du jour de ce Comité Technique Central au sujet des modalités d'examen et de traitement des « situations signalées » par les organisations syndicales dans les DDI.

D'une part, lors de l'examen de ce point, l'UGFF-CGT souhaite que nous prenions le temps de débattre des contenus de deux interpellations écrites adressées au Secrétaire Général du Gouvernement en date des 12 août et septembre et qui appellent des réponses de votre part.

D'autre part, la gravité des effets produits par l'acuité de la dégradation des conditions de travail mais aussi par des modalités inacceptables de « gestion » des personnels des DDI, au mépris de leurs garanties et de leurs droits, individuels et collectifs, appellent de la part du Secrétariat Général du Gouvernement un rappel sur le nécessaire respect dans les DDI des droits des personnels et à un devoir d'intervention pour rétablir ceux qui sont bafoués de manière inacceptable.

Enfin, dans un contexte caractérisé par une situation conflictuelle, un rejet massif par les personnels, fonctionnaires et agents non-titulaires, et plus largement par le monde du travail, des politiques initiées par les pouvoirs publics, l'UGFF-CGT est pleinement engagée dans les mobilisations en cours de construction :

- L'action du 30 septembre prochain pour la revalorisation des retraites et des pensions.
- L'action du 16 octobre pour exiger que les salariés, les privés d'emploi, les retraités puissent disposer d'une sécurité sociale disposant des moyens de financement nécessaires à leurs besoins.